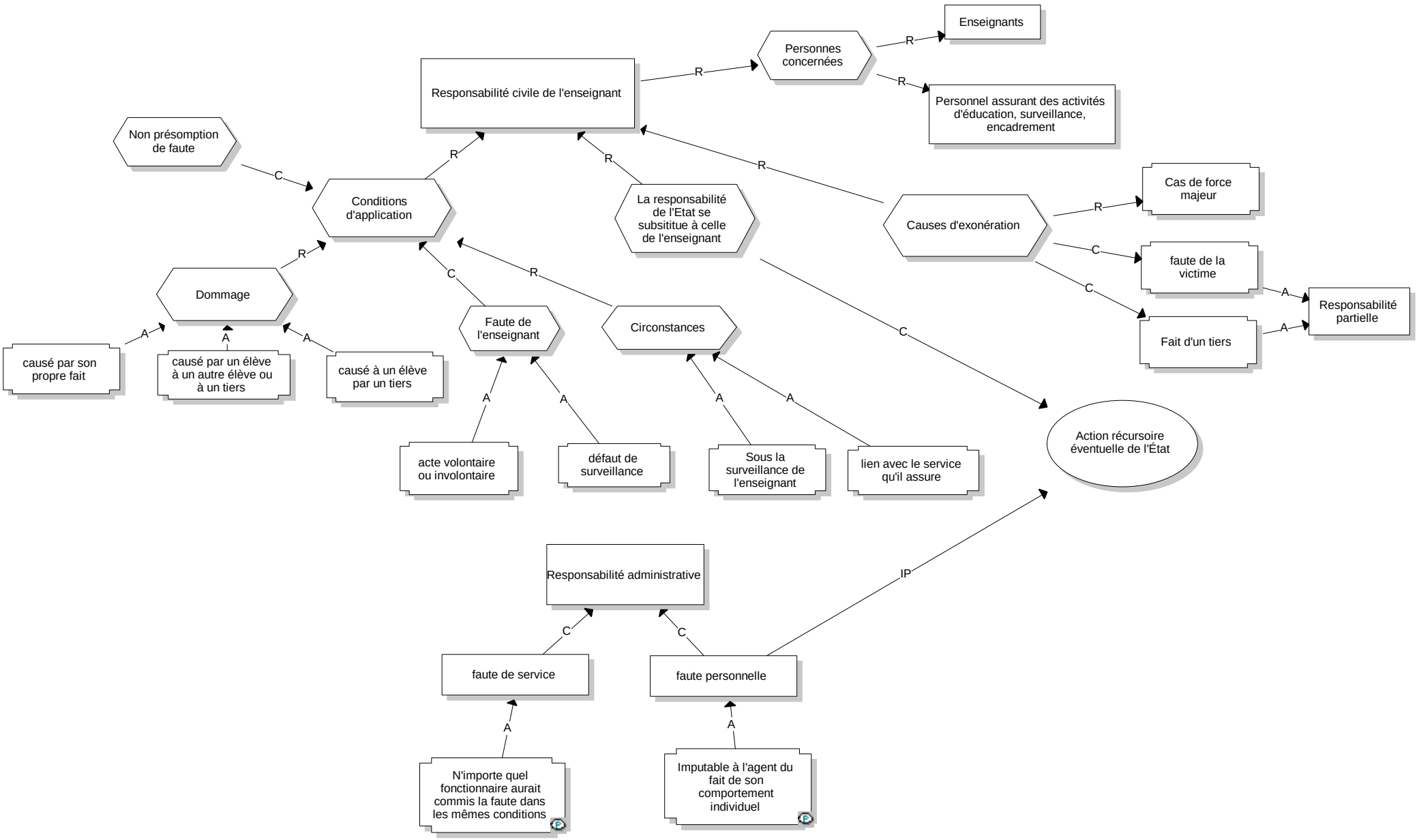
Responsabilité civile de l'enseignant
Personnes concernées
Enseignants
Personnel assurant des activités d'éducation, surveillance, encadrement
Non présomption de faute
Conditions d'application
La responsabilité de l'Etat se subsititue à celle de l'enseignant
Causes d'exonération
Cas de force majeur
faute de la victime
Fait d'un tiers
Responsabilité partielle
Dommage
causé par son propre fait
causé par un élève à un autre élève ou à un tiers
causé à un élève par un tiers
Faute de l'enseignant
Circonstances
acte volontaire ou involontaire
défaut de surveillance
Sous la surveillance de l'enseignant
lien avec le service qu'il assure
Action récursoire éventuelle de l'État
Responsabilité administrative
faute de service
faute personnelle
N'importe quel fonctionnaire aurait commis la faute dans les mêmes conditions
Imputable à l'agent du fait de son comportement individuel
R
C
A
IP